

Règlement de la randonnée cyclotourisme:4 ponts sur le Viaur

L'association Aveyron Sport Evènement organise, pour la deuxième année consécutive , le samedi 13 juillet 2019 une randonnée cyclotourisme appelée: quatre ponts sur le Viaur.

Afin de faire participer un plus grand nombre, l'organisation à prévu cette année 2 parcours:

40 Km (environ) pour le petit parcours, (plus facile et plus accessible: 630 m de dénivelé)

80 Km pour le grand parcours, (plus difficile: 1130 m de dénivelé)

Le départ commun aura lieu à 09 heures le samedi 13 juillet place du village à Bar.

L'arrivée est prévue vers 13 heures place du village pour le grand parcours,

Les participants au petit parcours arriveront plus tôt .

Les inscriptions se feront par courrier sur un bulletin prévu à cet effet. Le bulletin devra être retourné à Monsieur ICHARD Laurent, 20 rue de l'église 12270 NAJAC avant le 06 juillet 2019 ,accompagné du règlement par chèque d'un montant de 10 Euros libellé à l'ordre de: Aveyron Sport Evènement

Il sera aussi possible de s'inscrire sur place (entre 8h et 9 h) avant le départ (place de la Mairie) sans majoration.

Cette randonnée est ouverte à tous: licencié(e) ou non à une fédération, pourvu qu'il (elle) ne présente aucune contre, indication à la pratique du vélo .

Cette randonnée n'est pas une course, ne comporte aucun classement et se déroule sur route ouverte à la circulation , les participants sont considérés en excursion personnelle et ils s'engagent à respecter strictement le code de la route, et à porter le casque.

Chaque participant pourra consulter le parcours ainsi que le présent règlement qui seront affichés sur le lieu de départ. Ce parcours sera fléché au sol et il sera remis une feuille de route à chaque participants.

Les participants s'engagent également à respecter la feuille de route, et tout particulièrement les zones de descente dangereuses signalées.

Sur le parcours, un ravitaillement vous sera proposé à Mirandol Bourgnounac (sur la place du village).

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance, les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

En cas d'accident ou d'incident quelconque survenu ou provoqué par le participant, la responsabilité de l'association Aveyron Sport Evènement ne saurait être engagée en aucun cas.

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'évènements climatiques, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à quelconque remboursement.

A l'arrivée: l'organisation vous propose une restauration rapide: frites, saucisse boisson (prix 5 €)

Pour ceux qui le souhaitent, afin de prolonger la fête et la convivialité, en soirée, l'organisation propose un repas champêtre d'un montant de 12 € par personne.

Les participants déclarent avoir lu et approuvé le présent règlement.

Infos complémentaires sur le site : www.aveyronsportevenement.com